



LES 5



RISQUES








MAJEURS



➔ **APPRENONS LES BONS RÉFLEXES !**



-  TEMPÊTE
-  INONDATION & SUBMERSION MARINE
-  FEU DE FORÊT
-  TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES
-  RUPTURE DE GAZODUC



Votre sécurité est au cœur des préoccupations de la Municipalité. Ainsi, pour vous préserver et vous tenir au mieux informé, la Ville développe ses outils de prévention sur les risques potentiels et publie, pour la première fois, le

DI CRIM, Document d'information communal sur les risques majeurs.

Cinq risques majeurs potentiels ont été identifiés à La Grande Motte.

Vous trouverez alors dans ce dépliant concis, quoi faire si l'un d'eux survient.

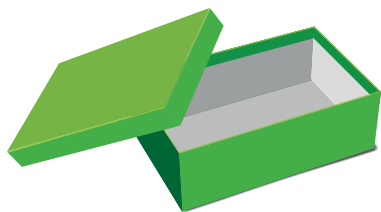
Ce document est à conserver bien précieusement. Il s'accompagne également d'un outil que nous mettons en place pour vous, pour mieux vous tenir informé, l'Alerte téléphonique. Vous pouvez dès à présent vous y inscrire.

Dans le cadre de ses fonctions, le Maire contribue à l'identification et à l'amélioration de la connaissance sur les risques majeurs. Il a également un rôle essentiel à jouer dans la prévention et la gestion de ceux-ci. **Il met donc tout en œuvre pour vous tenir informé, au mieux, des risques et des consignes de sécurité à suivre, au travers de multiples moyens de communication comme le nouvel outil d'alerte téléphonique.**

Le respect des consignes par chacun d'entre nous est aussi un élément déterminant de la réduction des risques.



ÊTRE PRÊT : PACK DE SÉCURITÉ À PRÉPARER CHEZ SOI



- Radio à piles
- Lampe de poche

- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Médicaments
- Traitement quotidien

- Papiers personnels
- Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes



LES BONS RÉFLEXES

QUE DOIS-JE FAIRE DANS TOUS LES CAS ?



Écoutez la radio

Respectez
les consignes



Limitez vos déplacements

pour
ne pas vous exposer
ou encombrer les secours



Ne téléphonez pas,

libérez les
lignes pour les secours



Laissez vos enfants à l'école,

ils y sont en
sécurité et pris en charge.



FEU DE FORÊT

Le risque d'incendie se situe dans les zones boisées. Afin de limiter le risque d'incendie, l'emploi du feu est réglementé. Le débroussaillage est obligatoire jusqu'à une distance de 50 mètres de toute construction.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- **Respecter la signalisation**
- **Ne fumez pas en forêt**
- **Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez les sapeurs pompiers 18 (ou 112)**
- **Si le feu est proche et encore maîtrisable attaquez les flammes à leur base en projetant de l'eau, en piétinant le feu ou en l'étouffant avec un linge, une pelle, etc.**
- **Si le feu menace votre maison, fermez les volets et les fenêtres, coupez la ventilation, obturez les bouches d'aération**
- **Ne provoquez pas de courants d'air**
- **Après l'incendie, surveillez les éventuelles reprises de feu**





TEMPÊTE

La tempête littorale se caractérise par des vents violents associés à des inondations d'origine marine. Le risque concerne tout le littoral, plages et zones rocheuses. Les voies en bord de mer peuvent être fermées à la circulation.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- Tenez-vous informés des risques météorologiques**
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues : jetées, épis, front de mer...**
- Respectez les fermetures de voies**
- Ne vous promenez pas sur le bord de plage**



INONDATION & SUBMERSION MARINE

Lors des tempêtes marines, le niveau moyen de la mer augmente sous l'effet conjoint de la dépression atmosphérique, des vents et du déferlement des vagues.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- Tenez-vous informés des risques et de l'évolution du phénomène (radio, télévision)**
- Ne vous promenez pas sur le bord de plage**
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues : jetées, épis, front de mer...**
- Tenez-vous prêts à évacuer votre habitation**
- Limitez vos déplacements**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
- Montez dans les étages**
- Fermez le rez-de-chaussée et coupez l'électricité**





TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises dangereuses par route, voie fluviale, voie maritime. Il peut entraîner des conséquences sur la population, les biens et l'environnement.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- **Respectez les consignes données par les services de secours**
- **Eloignez-vous du lieu du sinistre**
- **Ecoutez la radio**
- **Calfeutrez-vous et limitez les déplacements**
- **Rentrez dans un bâtiment le plus proche**



RUPTURE DE GAZODUC

Les dangers du gaz naturel sont liés au fait qu'il est explosif quand il est sous pression, qu'il est inflammable et que ses produits de combustion peuvent être toxiques pour l'homme et l'environnement.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- **Restez chez vous et attendez les consignes d'évacuation éventuelles**
- **Fermez et calfeutrez les portes et fenêtres, arrêtez les ventilations**
- **Ne provoquez ni flamme, ni étincelle ; ex : cigarette**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
- **Ne téléphonez pas : risque d'explosion**





LES MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION

En cas de risque majeur, la Ville prévoit de nombreux moyens d'alerte pour diffuser au plus grand nombre les consignes de comportement : sirènes, informations via les médias, les réseaux sociaux, le site internet..., sans oublier le système d'alerte SMS ou téléphonique.

 **ALERTE
SMS**

je m'inscris !



Pour être informé en temps réel des situations d'urgence et des recommandations à suivre, et ce directement **par SMS ou via un message vocal sur votre téléphone fixe** pour les personnes qui ne possèdent pas de mobile, n'hésitez pas à vous inscrire à ce nouveau service soit sur le site de la Ville : **lagrandemotte.fr**, soit à l'accueil de la Mairie.



CONTACTS ET INFORMATIONS

 **Pour vous tenir informé :**

L'accueil de la Mairie :

04 67 29 03 03


www.lagrandemotte.fr

 **En cas d'urgence :**

Police Municipale : **04 67 12 22 22**

Sapeurs-pompiers : **18**

SAMU : **15** - Gendarmerie : **17**

 Un **registre recensant les personnes seules et isolées** est tenu par le C.C.A.S., permettant d'apporter une attention particulière à ces personnes. Pour y figurer, téléphoner au **C.C.A.S. : 04 67 56 71 15**